

DIRECTIVES POUR LE RAMADAN AU TEMPS DU CORONAVIRUS

Les directives générales sont en vigueur jusqu'au 3 mai compris et seront éventuellement prolongées:

- Restez chez vous, surtout si vous êtes malade.
- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon.
- Gardez une distance suffisante (au moins 1,5 mètre) lorsque vous êtes à l'extérieur.

Voir www.info-coronavirus.be.

Directives générales pour les cultes, cérémonies et célébrations :

- Tous les moments de prière collective, les célébrations et les rassemblements sont interdits jusqu'au 3 mai compris, éventuellement jusqu'à une date ultérieure.
- Il n'y a pas de services religieux. Les rassemblements sont interdits. Seuls les enterrements et les incinérations ont lieu avec un nombre limité de personnes.
- Les maisons de prière et les maisons religieuses peuvent rester ouvertes aux visiteurs individuels. Suivez les mesures d'hygiène. Respectez une distance minimale de 1,5 mètre d'une personne à l'autre.

Voir <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>.

Directives au début du Ramadan le 23/24 avril:

- Les prières quotidiennes et l'office du vendredi dans les maisons de prières n'ont pas lieu pendant toute la période du Ramadan.
- Il n'y a pas de Tarawih pendant tout le Ramadan. Vous pouvez faire les prières de Tarawih chez vous à la maison : individuellement ou avec les personnes avec qui vous vivez.
- Plusieurs mosquées organisent des conférences en ligne via les médias sociaux. Vous pouvez donc les suivre depuis chez vous.
 - Pour plus d'info: suivez les pages Facebook de l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB), de la Plate-forme des imams de Flandre ou de votre mosquée locale.
 - Le livestreaming au départ des lieux de prière n'est autorisé que sous de strictes conditions :

lokaalbestuur.vlaanderen.be/nieuws/covid-19-erediensten-begrafenissen-huwelijken-en-livestreaming-vanuit-gebedsruimten-update-6-april

- Vous partagerez l’iftar uniquement avec les personnes avec qui vous vivez. Vous ne pouvez pas inviter de la famille, des amis ou des voisins.
- Les iftars dans les mosquées pour les personnes défavorisées n’ont pas lieu. Les mosquées peuvent préparer des repas à livrer à domicile ou à emporter. Dans ce cas, il faut également respecter impérativement toutes les mesures corona.
- Evitez tout rassemblement chez le boulanger, chez le boucher et au supermarché. N’attendez pas la fin de la journée pour faire vos courses ou commandez en ligne.
- Si vous allez au magasin, respectez les directives:
 - L’accès au magasin est limité à un certain nombre de personnes en même temps.
 - Le temps des courses est limité à 30 minutes.
 - Tenez-vous à 1,5 mètre de distance.
 - Payez par voie électronique ou sans contact.

Des questions?

Pour toute question théologique, veuillez vous adresser à :

- De Moslimexecutieve (L’Exécutif Musulman): via la ligne info Islam 0800 200 98 ou infolijn.islam@embnet.be.
- Platform van Vlaamse imams en moslimdeskundigen (Plate-forme d’imams et experts musulmans de Flandre): 0470 762593 ou pvim.gent@gmail.com.
- Netwerk islamexperten (Réseau des experts de l’islam): info@netwerkislamexperten.be.

Revisionnez les sessions de livestreaming de Khalid Benhaddou, imam et coordinateur du réseau d’enseignement des experts de l’islam, sur les mesures et la confession de l’islam au temps du coronavirus : netwerkislamexperten.be/live/.

